

Balade pédestre

Fontaines en Bertranges

RAVEAU



Office de tourisme
LA CHARITE-SUR-LOIRE
Bertranges - Val de Nièvre

www.lacharitesurloire-tourisme.com

Fontaines en Bertranges



La Forêt des Bertranges

L'histoire du massif forestier des Bertranges remonte à l'an 1121. La forêt est offerte au prieur de La Charité à cette date. Suite aux nombreux dons et acquisitions, le prieur de l'abbaye administrait une propriété de 3 700 hectares de forêt et de taillis.

Dès l'époque gallo-romaine mais surtout à partir de la fin du Moyen Âge, la majeure partie de cette forêt alimentait les multiples forges dont il demeure aujourd'hui d'assez nombreux vestiges.

Ce massif forestier devint forêt domaniale à la Révolution, il s'étend de nos jours sur 10 000 hectares plantés

majoritairement de chênes. C'est la 2^e forêt productrice de chênes en France après la forêt de Tronçais. Cette exploitation est raisonnée, elle contribue à la gestion durable et à la préservation du patrimoine forestier.



▼ Raveau

- Depuis le village de Raveau, porte d'entrée de la forêt des Bertranges, entre allées cavalières et fontaines, ce circuit vous fait découvrir quelques-uns des plus beaux sites du massif forestier.

- 1 En sortant du Domaine des Forges de La Vache, tournez à droite jusqu'au carrefour avec la D 138. Traversez-la et prenez tout droit le chemin de la fontaine des Vaquets qui descend lentement jusqu'au lavoir. Prenez à droite par le chemin de la Petite Forge. Au bout, tournez à gauche pour rejoindre la mairie.
- 2 Face à la mairie, prenez tout droit rue de Mouchy, direction Sainte-Hélène. Quelques mètres plus loin, à droite au fond de la place du 19 mars 1962, prenez la rue du Point du Jour. Continuez tout droit jusqu'à atteindre la maison forestière de la Bertherie. Vous sortez du village de Raveau.
- 3 À l'intersection, prenez tout droit le chemin empierré qui passe devant la maison forestière. Au premier carrefour, tournez à gauche pour rejoindre la fontaine des Bougers à 700 m. À cet endroit, profitez de ce cadre très appréciable pour faire une petite pause.
- 4 Traversez ce lieu en empruntant le sentier qui passe près de la mare forestière artificielle, pour retrouver, non loin, un chemin enherbé. Remontez ce chemin en prenant à droite jusqu'à croiser le sentier empierré. À cette intersection, bifurquez légèrement à droite dans le chemin enherbé. Au croisement suivant, continuez tout droit.
- 5 Après 700 m, à la patte d'oie, tournez à gauche et continuez jusqu'à la route forestière. Remontez à droite et allez jusqu'au bout de ce chemin. Vous pouvez à cet endroit, si vous le souhaitez, prendre à gauche sur 200 m pour voir la fontaine de la Vache. Si non, tournez directement à droite pour retourner au domaine des Forges.



 Distance : 8 km

 Durée : 3h00

 Difficulté : moyenne

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : Raveau, Domaine des Forges de La Vache



RECOMMANDATIONS ▼

Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 70 15 06 - contact@lacheritesurloire-tourisme.com

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy
Tél. : 03 86 37 99 07 - o.t.premery@gmail.com

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny
Tél. : 06 43 45 20 51 - o.t.guerigny@gmail.com

www.lacheritesurloire-tourisme.com



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.